

# BARÈME D'HONORAIRES au 1<sup>er</sup> janvier 2019

( TVA 20,00% incluse)

## VENTES

- Locaux à usage d'habitation et professionnels

Prix de Vente	Rémunération
De 0 à 100 000 €	6 % du Prix de Vente
De 100 001 à 350 000 €	5 % du prix de Vente
A partir de 351 000 €	4 % du Prix de Vente

- Terrains à bâtir : 7% du Prix de Vente.

Gestion (à la charge du bailleur)	HT	TTC
- Honoraires de gestion courante calculés sur les encaissements	5,00%	6,00%
- Gestion des Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations (calculée sur les sommes quittancées)	0,58%	0,70%
Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)		
- Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement loué		
Zone très tendue	10,00 €/M <sup>2</sup>	12,00 €/M <sup>2</sup>
Zone tendue	8,33 €/M <sup>2</sup>	10,00 €/M <sup>2</sup>
Zone non tendue	6,67 €/M <sup>2</sup>	8,00 €/M <sup>2</sup>
- Frais d'état des lieux d'entrée: Montant appliqué au preneur et au bailleur par m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement loué	2,50 €/M <sup>2</sup>	3,00 €/M <sup>2</sup>
- Honoraires d'entremise - négociation - location : Montant à la charge exclusive du bailleur	50,00 €	60,00 €
- Honoraires pour délivrance du Congé pour vente, pour Motif légitime et sérieux ou pour Reprise : Montant à la charge exclusive du bailleur	150,00 €	180,00 €
Location parking ou garage		
- Honoraires de location, forfait partagé 50% locataire / 50 % bailleur	125,00 €	150,00 €